

Lignes directrices du Programme support aux sentiers pour les communautés des Premières Nations, Métis et Inuits

Contexte

Sentier Transcanadien a pris un engagement formel envers la réconciliation et a créé à cette fin deux volets de financement pour soutenir les initiatives et les projets menés par les communautés autochtones : le Programme support aux sentiers pour les communautés des Premières Nations, Métis et Inuit, et le Programme de Financement des Sentiers – Volet Communautés autochtones. (Pour plus d'informations sur le Programme de Financement des Sentiers – Volet Communautés autochtones, cliquez [ici](#).)

Contexte

Le Programme support aux sentiers pour les communautés des Premières Nations, Métis et Inuit est destiné à aider les communautés autochtones dans l'amélioration de leurs sentiers. Toutes les communautés autochtones sont admissibles.

Admissibilité

- Les projets doivent être menés par une communauté autochtone.
- Les personnes qui présentent une demande ne sont pas tenues d'être situées le long du Sentier Transcanadien.

Soutien financier

Dans le cadre de ce programme, toutes les communautés autochtones sont admissibles et pourraient recevoir jusqu'à 10 000 \$ pour la planification ou l'amélioration de leurs sentiers. 100% des coûts du projet sont admissibles et aucune contribution complémentaire est requise. Toutes les communautés autochtones sont admissibles, y compris celles qui ne sont pas situées le long du Sentier Transcanadien.

Exemples de projets admissibles

Il peut s'agir de l'entretien du sentier, de gestion et planification, de la préparation saisonnière ou d'améliorations sur et à proximité du sentier, et peut également inclure l'intégration d'éléments culturels et sociaux propre à la communauté le long du sentier.

[FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT >>](#)